

Echange avec Guadix

Jeudi 6 – dimanche 16 mars 2008

Guadix – Granada - La Sierra Nevada – la costa



Avant de partir

Carte d'identité

Autorisation de sortie du territoire

Carte européenne d'assurance maladie

Autorisation d'hospitalisation d'urgence



↙ Se demande en ligne –
délais 15 jours

<http://www.ameli.fr/assures/>

Bagages

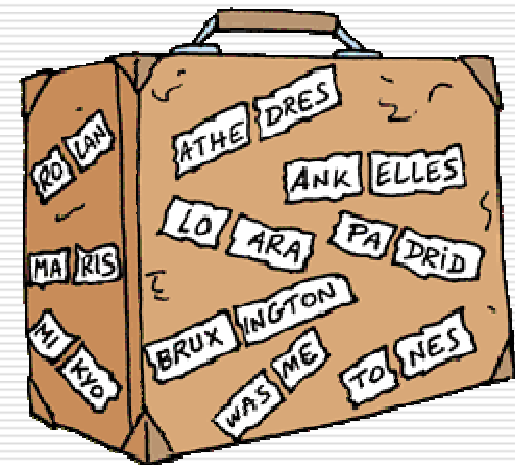
Vous êtes autorisé à emporter 20kg de bagages et 5kg de bagages à main dans l'avion

Bonnes chaussures – vêtements de pluie

Sac à dos – Support pour écrire – Trousse complète

Petit dictionnaire bilingue

Attention aux objets de valeur !



Jeudi 6 mars



Départ
12h30

Parking du
lycée

(pas de cours le matin ,
à confirmer)



Vol TO 3132

PARIS-Orly

16H55

GRENADE

19H15



Boeing 737-800

INFORMATION AUX VOYAGEURS

Nouvelles mesures de sûreté
s'appliquant aux liquides, gels, crèmes, pâtes, aérosols.

Mise en application à compter du 15 janvier 2004

→ Sont autorisés en cabine :

Les flacons et tubes de 100 ml maximum disposés dans un seul sac plastique transparent fermé d'une dimension d'environ 20x20 cm.

Un seul sac par personne



→ Sont interdits aux contrôles de sûreté :

- Les produits placés dans des sacs plastiques ouverts ou opaques.
- Les produits entassés ou superposés.
- Les contenants de plus de 100 ml.



Les exceptions :

- Les aliments pour bébé nécessaires au voyage.
- Les médicaments liquides accompagnés de leurs ordonnances ou attestations.

Mettez vos produits dans vos bagages en soute,
ne conservez en cabine
que les liquides indispensables



ATTENTION

Zone de sûreté. Objet interdit en cabine.

Tout objet prohibé sera retiré lors de l'inspection
filtrage des passagers et de leur bagage
à main en zone d'enregistrement

Arrivée au Règlement CEE n° 1620/94 de la Commission du 15 janvier 2004



CAUTION

Zone of security. Forbiden objects on board.

Any prohibited object will be removed from
passengers or from their cabinluggage
during inspection filtering.

Arrivée au Règlement CEE n° 1620/94 de la Commission du 15 janvier 2004

Jeudi soir accueil dans les familles



Vendredi 7 mars : journée au lycée



el centro
oferta educativa
personal del centro
documentos
formación
profesional
webs profesores
secretaría virtual
tablón de anuncios
enlaces



Avda. Buenos Aires , 68

18500 Guadix (Granada)

Tf. 958 66 09 54.



Copyright © 2008 IES ACCI - Webmaster : iesacci_web@yahoo.es

Week-end en famille

Lundi 10 mars

- ❑ Circuit jusqu'à la côte
- ❑ Almería
- ❑ La région des cultures:
El Ejido
- ❑ La costa : Nerja
- ❑ La Sierra nevada



Mardi 11 mars : journée au lycée



IES ACCI



el centro
oferta educativa
personal del centro
documentos
formación
profesional
webs profesores
secretaría virtual
tablón de anuncios
enlaces



Avda. Buenos Aires , 68

18500 Guadix (Granada)

Tf. 958 66 09 54



Mercredi 12 Mars

- Zone naturelle et historique de *Las Alpujarras*
- Parque de La Ciencia : visite et atelier surprise



Jeudi 13 mars : journée au lycée



IES ACCI



el centro
oferta educativa
personal del centro
documentos
formación
profesional
webs profesores
secretaría virtual
tablón de anuncios
enlaces



Avda. Buenos Aires , 68

18500 Guadix (Granada)

Tf. 958 66 09 54.



Vendredi 14 mars

- La Alhambra : visite guidée
- Grenade : centre, Albaicin, Sacromonte



Samedi 15 et Dimanche 16 en famille

Retour Dimanche 16

Décollage 19h50

Arrivée 22h10 à Orly –

Vers 01h00 du matin à Verneuil

Pas de cours lundi matin



Pratique

Appeler en Espagne : 00 34 9xx xx xx xx

Appeler en France: 00 33 2 xx xx xx xx



Pour les portables (abonnement), vérifiez les options de votre contrat.

Sur place, il y a des cartes téléphoniques bon marché (6 euros)

Pensez à un cadeau pour la famille.

A propos des « quartiers libres » et des sorties.

Comme signalé dans le document remis à l'inscription au voyage, **les élèves, dès lors qu'ils sont en famille sont autorisés à sortir le soir si les parents ont donné leur accord** et sous certaines conditions (accompagnement, respects des règles données par la famille d'accueil)

En cas d'écart de conduite, les enseignants se réservent la possibilité d'annuler cette autorisation.

Au cours des journées, il est prévu de **laisser des périodes de « quartiers libres »** décidées par les enseignants au fur et à mesure des sorties. Ces « quartiers libres » seront

- § limités en temps (1 heure maximum)
 - § limités dans l'espace, avec retour dans l'horaire donné à un point de rendez-vous.
 - § organisés en petits groupes : pas de déplacements individuels
 - § soumis à autorisations des enseignants et des parents : les groupes n'ayant pas observé les règles mentionnées se verront refuser la permission de bénéficier de ces périodes.
-

